

COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

L'An deux mille seize et le vingt Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; sous la **présidence de Monsieur Roland NOURY, Maire.**

Etaient présents : Evelyne ALMERGE - Jean BOBO - Stéphane FOURCADE - Christophe GUIL – Anne LESIMPLE - Philippe MATRION - Josette MONTSERRAT - Roland NOURY - Ida POLIT - Philippe XANCHO.

Absents excusés avec procurations : Latifa BENAODIA-BRIKI donne procuration à Evelyne ALMERGE – Frédéric CARVALHAIS donne procuration à Christophe GUIL – Gaël MOOGIN donne procuration à Jean BOBO -

Absent non excusé : Stéphane JACQUET.

Secrétaire de séance : M. Philippe MATRION.

Monsieur le Maire ouvre la séance, en donnant lecture de l'ordre du jour de la réunion, en modifiant certains points à traiter notamment : point 8 une proposition de convention sur l'intégration et l'immigration et point n°9 Compte rendu des commissions et 10 divers.

L'ordre du jour est adopté par le Conseil Municipal.

Appel des élus : présents 10 élus.

Il nomme le secrétaire de séance Monsieur Philippe MATRION.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le dernier P.V. du 14 Avril 2016, sur la forme et non sur le fond.

Aucune observation n'a été mentionnée.

Vote du procès-verbal du 14 Avril 2016 : 13 voix Pour dont 3 procurations.

2 – FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES POUR CESSIONS DE TERRAIN ET BUDGET POLICE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de rectifier le Budget Primitif 2016 de la Commune par une Décision Modification n°1 à la demande de la Trésorerie d'Elne concernant les cessions de terrains, il s'agit de supprimer les prévisions inscrites au budget.

Section fonctionnement dépenses : opération d'ordre 042 : diminution du compte 675 de – 3600 € ;
recettes (en réel) : diminution de – 3600 € au compte 775 (annulation de la prévision).

Section investissement dépenses : opération d'ordre 040 : diminution du compte 2111 de – 3600 € ;
recettes : opération d'ordre 040 : diminution du compte 2111 de – 3600 €.

Et rectifier ces écritures par l'enregistrement au Budget 2016 Commune : au 024 opération d'ordre en recette d'Investissement de + 3600 €.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 13 voix Pour dont 3 procurations.

ACCEPTTE de rectifier par une D.M. n°1, les prévisions de cessions de terrains inscrites au Budget Primitif 2016 de la Commune.

S'ENGAGE à inscrire ces modifications sur le Budget Primitif 2016 de la Commune.

S'ENGAGE à transmettre cette délibération à M. le Préfet des P.O. et à Mme la Perceptrice d'Elne.

Délibération n°19/2016.

BUDGET POLICE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de modifier le Budget Primitif 2016 par une Décision Modificative n°2 concernant la création d'un poste d'ASVP Agent de Surveillance de LA Voie Publique par la ventilation du montant de 10 000 € inscrit au compte budgétaire 6218 Autre personnel extérieur à divers comptes,

- Section dépenses de Fonctionnement :

Compte 6218 Autre personnel extérieur.....	- 10 000 €
Compte 60636 Vêtements de travail.....	+ 300 €
Compte 6184 Versements à des organismes de formation.....	+ 125 €
Compte 60632 Fournitures petit équipement.....	+ 250 €
Compte 62871 Remb. Frais collectivité de rattachement.....	+ 2 825 €
Compte 64168 Autres emplois insertion.....	+ 4 000 €
Compte 6413 Rémunérations personnel non titulaire.....	+ 2 000 €
Compte 6451 Cotisations URSSAF.....	+ 500 €

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 13 voix Pour dont 3 procurations.

ACCEPTTE la ventilation du montant de 10 000 € du compte 6218 à d'autres comptes budgétaires, par une D.M. n°2 applicable au Budget Primitif 2016.

S'ENGAGE à inscrire ces modifications sur le Budget de l'Exercice.

S'ENGAGE à transmettre cette délibération à M. le Préfet des P.O. et à Mme la Perceptrice d'Elne.

Délibération n°21/2016.

3 – DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS 2015 PAR LE SYDEEL66 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.5212-24 ;

Vu la délibération n° 27/03/2015 du Comité Syndical du SYDEEL66 en date du 18 Décembre 2015.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

que le SYDEEL66 reverse à ses Communes membres de moins de 2 000 Habitants, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) qui nécessite depuis la loi de finances rectificative pour 2014, que des délibérations concordantes soient prises en ce sens par le syndicat et les Communes concernées avant le 1^{er} Octobre d'un exercice pour produire ses effets sur l'exercice suivant. Le SYDEEL66 a délibéré le 19 Septembre 2014 en ce sens.

L'attention de Mme la Préfète a été appelée sur la situation des Communes, qui, ayant délibéré tardivement ou n'ayant pas délibéré pour demander, au titre de l'exercice 2015, ce reversement, et ne bénéficient donc pas du reversement de cette taxe. Soucieux de trouver des solutions, les services de la Préfecture et de la Direction Générale des Finances publiques, en lien avec le SYDEEL ont examiné les conditions de mise en œuvre d'un dispositif alternatif à ce reversement.

Il est apparu possible en application des dispositions prévues par l'article L.5212-26 du CGCT la possibilité d'octroi d'un fonds de concours à ces Communes par le SYDEEL66.

Les factures énergétiques relatives aux bâtiments communaux et à l'entretien de l'éclairage public ayant été envoyées pour la constitution du dossier, le Conseil Municipal doit se prononcer pour accord sur le versement de ce fonds de concours.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote par 13 voix Pour dont 3 procurations.

APPROUVE l'exposé qui précède.

APPROUVE la convention annexée à la présente qui définit les modalités de versement du fonds de concours et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le SYDEEL66.

SOLLICITE et **ACCEPTTE** le versement du fonds de concours pour un montant de 28 565,39 Euros.

Délibération n°20/2016.

La convention sera complétée et annexée à la délibération, pour envoi au SYDEEL66.

4 – CONSEIL DEPARTEMENTAL – SUBVENTION A.I.T. 2016 (complément de pièces) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que par courrier du 7 Juin 2016, le Conseil Départemental demande un complément de pièces concernant le dossier qui a été déposé par la Commune le 18/04/2016 pour une demande de subvention A.I.T. 2016 :

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux (Mairie, école, wc public) : 11 317,50 €
- Signalétique (ralentisseurs et panneaux indicatifs) : 13 997,00 €
- Sécurité école (alarme) : 3 761,20 €
- Travaux cimetière (réalisation de casiers et urnes) : 12 680,00 €
- Réalisation d'une passerelle pour circulation piétonne : 3 966,00 €
- Acquisition de Tour réfrigéré au City sport : 2 745,12 €
- ESRI France sécurisation pour dématérialisation : 2 456,50 €

Total HT : 50 923,32 €.

Les pièces complémentaires (diagnostics sécurité, plan de financement du projet des travaux) seront transmises au Conseil Départemental.
Avis favorable du CM.

5 – CREATION D'UN POSTE D' ASVP ET SON RECRUTEMENT :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de recruter un ASVP, Agent de Surveillance de la Voie Publique, à temps complet par un contrat CAE aidé par l'Etat pour 24 mois renouvelable.

Cet agent sera chargé de constater par procès-verbal, les infractions et les contraventions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, telles que celles énumérées ci-après :

- constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements interdits des véhicules (Art L.130-4 et R.130-4 du code de la route) ;
- constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements gênants ou abusifs ;
- constater les contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule (Art.211-21-5 du code des assurances) ;

Il aura également la compétence de constater par procès-verbal les infractions telles que celles énumérées ci-après :

- constater les infractions et les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics (Art.L. 1312-1 du code de la santé publique) ;
- rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage et les nuisances sonores (Art. 2 du décret n°95-409 du 18 avril 1995) ;
- rechercher et constater les infractions au code de l'urbanisme ;
- intervenir en cas de crime ou de délit flagrant conformément aux dispositions des articles 53 et 73 du code de procédure pénale.

Il devra se rapprocher de la Gendarmerie de Thuir pour la verbalisation.

Il effectuera une formation au CNFPT, prévoir d'acheter un vélo VTT environ 250 €, son bureau sera installé à la salle Mazodier avec ligne téléphonique, et un ordinateur, à partir du 1^{er} Juillet 2016.

Son équipement vestimentaire acheté chez Vété pro, environ 500 €, pas d'arme à acheter, par contre achat d'1 lampe, 1 matraque et 1 aérosol.

M. Christophe GUIL indique que la procédure de recrutement a été modifiée par rapport au départ du projet : il avait été question entre les 3 communes Brouilla-Banyuls-Dels-Aspres et St-Jean de recruter qu'un agent pour les 3 Communes mais après plusieurs réunions il a été convenu de recruter 1 ASVP par Commune et l'investissement n'est plus le même.

M. Stéphane FOURCADE approuve la réaction de M. Christophe GUIL.

Une convention de mutualisation sera signée entre les 3 communes et le référent est M. COMES de Brouilla, des modifications doivent être apportées à cette convention notamment sur les modalités de financement.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 13 voix Pour dont 3 procurations.

Délibération n°22/2016.

6 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2015 – REVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal,

du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015 de la Communauté de Communes des Aspres, conformément à l'article L.2224-17-1 CGCT, à la loi n°2015-992 du 17 Août 2015 et son décret d'application n°2015-1827 du 20 Décembre 2015, qui doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Cette obligation s'appliquant quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 13 voix Pour dont 3 procurations.

PREND ACTE et APPROUVE le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2015 de la Communauté de Communes des Aspres.

Délibération n°23/2016.

- REVISION TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 :

Les tarifs applicables de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2016/2017 ont été votés par le Conseil Communautaire de Thuir le 12 Mai 2016 :

- repas ponctuels au Ticket : 4,20 € au lieu de 3,95 €
- forfait mensuel : 49,50 € au lieu de 47,90 €

Maintien du tarif de remboursement selon les termes du règlement intérieur du service Restauration Scolaire à 3,00 € par repas.

Il est précisé que l'inscription au forfait doit être choisie dès la rentrée scolaire, rappelant que ce tarif « forfait » est issu du lissage du tarif annuel calculé sur 10 mois, et ramené à des périodicités mensuelles auprès de l'administré.

7 – DELIBERATION TRAVAUX DU SYNDICAT MIXTE FERME :

Monsieur Eric BOYER, chargé du dossier concernant les travaux d'aménagement de voirie par le syndicat Mixte fermé, nous a fait le point sur le coût des travaux :

- l'aménagement d'un trottoir devant la Mairie montant HT 13 200 €
 - l'aménagement d'un parking Avenue de Brouilla : montant HT 6 390,25 €
- Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 13 voix Pour dont 3 procurations.

Travaux en régie : qui seront effectués par la Mairie

- Aménagement accès handicapé classe d'école directrice :montant HT 7 810 €.

Travaux supplémentaires :

- Rénovation façade Mairie : montant HT 7 316,00 €

Avis favorable du CM.

8 – OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION :

L'Office Français de l'immigration et de l'intégration informe la Mairie d'une procédure de regroupement familial par le biais d'une convention à signer, relative à l'immigration et l'intégration pour la réception d'un dossier de demande concernant notre Commune.

La loi n°2003-119 du 26 Novembre 2003 a confié aux maires un rôle éminent dans la procédure de regroupement familial puisqu'il est chargé depuis lors de la vérification des conditions de logement et de ressources.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des échanges d'informations entre le Maire et l'OFII concernant cette procédure de regroupement familial en permettant une uniformisation des pratiques et une dématérialisation de ces échanges qui à terme faciliteront les processus d'informations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de signer cette convention entre M. le Préfet des P.O. Monsieur le Directeur Territorial à Montpellier de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et la municipalité.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 13 voix Pour dont 3 procurations.

9 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS : ECOLE – TRAVAUX – URBANISME- CULTURE – FETES -

- Commission école : M. Jean BOBO, délégué aux écoles donne le compte rendu du dernier conseil d'école du vendredi 17 Juin 2016, l'effectif pour la rentrée scolaire 2016/2017 est de 205 élèves : 75 élèves inscrits pour les 3 classes de la maternelle et 130 élèves pour les 5 classes de l'élémentaire.

La répartition des classes a été définie par Mme la Directrice, la moyenne des classes est de 25 - 27 élèves.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs, les enseignants demandent à la municipalité de prévoir des tables supplémentaires pour les classes élémentaires et un banc pour les maternelles.

Quelques travaux seront à prévoir pendant l'été.

La demi journée de 3h30 des TAP est toujours en vigueur pour l'année prochaine : maternelle le MARDI et primaire JEUDI.

Les enseignants proposent des changements d'horaires pour la journée d'enseignement :Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h00 16h10 et Mercredi de 8h30 à 12h00.

Le procès verbal de ces changements d'horaires a été envoyé à M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Les sorties scolaires : Château Musée de Bélesta pour les classes de MS/GS - La baie de Paulilles pour les classes de MS/GS/CP/CE1/CE2 – Visite du Château Royal de Collioure pour les classes de CP/CE1/ CE2/CM1/CM2 - Voyage à Micropolis pour les classes de CP/CE1/CE2.

La Cour : Les enseignants demandent à la municipalité que la cour soit régulièrement balayée car problème d'olives qui tombent au pied de l'arbre et qui peuvent s'avérer créatrices d'accidents divers.

Prévoir de couper la plus grosse branche du pin.

Réfléchir à l'implantation d'un jardin pédagogique.

Les festivités de fin d'année : La kermesse que devaient organiser les parents a été annulée par les contraintes administratives et de sécurité à mettre en place en si peu de temps.

M. Sylvain BOBO qui devait présenter les sardanes à ce moment là, choisira un autre moment pour inviter les parents de sa classe.

Les projets : Dans la continuité du travail déjà effectué cette année, l'école poursuivra, l'année prochaine, le travail autour de la culture catalane.

Un intervenant en catalan a été demandé pour les trois classes de maternelle. Les cours de sardane par Mme Anne LESIMPLE continuent pour les élèves les ayant pratiqués cette année, et seront proposés aux élèves de CP.

L'entrée de l'école : Les enseignants réfutent le fait que des enfants, une fois rentrés dans l'école, ressortent.

Par contre, il y a toujours des parents qui se retrouvent dans la cour de l'élémentaire sans y avoir été autorisés.

Pour conclure :

Monsieur Jean BOBO indique que la Commune a reçu un courrier de l'Académie, nous proposant de scolariser des enfants de moins de 3 ans, pour 7 places de disponibles au groupe scolaire Georges RIERA, mais la municipalité a refusé.

- **Commission Travaux** : Les panneaux de signalétique ont été posés par les agents communaux.

La construction des nouveaux columbariums au cimetière par l'entreprise BACHES de Céret sont pratiquement terminés. Et des travaux de peinture au sol sont en-cours (refaire les passages piétons).

La tondeuse a été suspendue pendant quelques semaines car la tondeuse est en réparation.

- **Commission Urbanisme** : Réunion le 21 Juin 2016 à 18h30 à la salle Jordi Barre pour le projet du Mas de la Cabane avec les investisseurs.

Réunion publique prévue le 29 Juin 2016 à 20h30 à la salle Marcel Cazeilles pour les habitants du Lotissement « Les Vignes » : problème de stationnement, mettre peut-être un sens unique de circulation et possibilité de supprimer les espaces verts pour faire des aires de stationnement.

- **Commission Culture** : Mme Anne LESIMPLE, déléguée de la commission Culture a donné des cours de sardane toute l'année scolaire aux élèves de la classe de M. Sylvain BOBO, 1h de cours chaque Lundi, à la salle Marcel Cazeilles et le 1er Juillet 2016 une démonstration sera organisée pour les parents et un goûter par l'école sera offert aux enfants pour clôturer la fin d'année scolaire.

L'année prochaine pour les CP : initiation sardane avec Mme Natacha DESSENS.

A l'école, les enfants de CM2 ont aussi participé à la confection de panneaux sur la culture catalane qui ont été affichés devant l'école fin Mai début Juin.

Pour la Fête de la St-Jean : défilé des enfants de l'école avec la flamme du Canigou, lecture du message de la flamme par 3 enfants de l'école, ronde de sardane et distribution des bouquets de fleur confectionnés par Anne et les aînés puis partage du pain de l'amitié.

Cinéma : Elle indique que le cinéma fonctionne bien (20 à 30 entrées en moyenne), 2 séances en plein air sont prévues cet été, une le 15 Juillet et la seconde le 19 Août dans la cour de l'école .

Mme Anne LESIMPLE précise qu'elle a proposé en réunion d'adjoints des améliorations pour le cinéma dans la salle Marcel Cazeilles : chauffage et rideaux.

- **Commission Fêtes et cérémonies** : Melle Ida POLIT indique que pour la Fête de la St-Jean les flyers ont été distribués ainsi que les tickets pour participer à la manifestation, les ânes de Tordères feront faire des tours d'âne aux enfants et gratuitement puis le groupe folklorique « Terra del sol » commencera son spectacle à 19h30, grillade à 20h00 et feu d'artifice à 22h00.

10 – DIVERS :

- **Analyse de vitesse par le Conseil Départemental** : sur la RD40B au PR 1 +0275 à Saint-Jean-Lasseille du 08 au 17 avril 2016.

Sens 1 vers Banyuls-Dels-Aspres

Sens 2 vers St-Jean-Lasseille

Moyenne journalière de la période comptée : 395 véhicules

388 véhicules

Vitesse moyenne 42,0 km/h

48,0 km/h

Alors que la vitesse est limitée à 30km/h.

- **Les fruits à la récré** : Cofinancement européen propose à hauteur de 76 % la distribution de fruits et légumes au sein des établissements scolaires et périscolaires, en dehors de la restauration scolaire et avec un accompagnement pédagogique de la classe.

Un minimum de 6 distributions de fruits et légumes frais dont les 2/3 minimum en frais (entiers, prédécoupés, pressés ou transformés sur place : cuits, sous forme de purées, de jus ou de soupes) et d'une action d'accompagnement pédagogique est exigée par trimestre.

Coût moyen pour la collectivité : estimation à 0,43 € par élève et par trimestre déduction faite du cofinancement européen de 76 %.

Pour notre école 200 élèves : 86 €/trimestre.

Mais l'école Georges RIERA le pratique déjà, les parents apportent à tout de rôle, des fruits pour 10h00 et les ATSEM les lavent et les coupent pour les distribuer aux enfants de maternelle.

- **Economie d'énergie éclairage public** : M. le Maire a procédé à une estimation sur l'éclairage public :

en 2015, la consommation en EP aux Lot. Les Vignes, Jammes, l'Ouzardette, le Monterey était de 39 363 KWATT ;

en 2016, pour la même période et les mêmes lieux de consommation nous avons consommé 28 344 KWATT.

Le montant était de 5 208,87 € en 2015 et de 4 012,35 € en 2016 soit une différence de 1 196,52 €.

Nous pouvons constaté que l'EP éteint la nuit depuis le 1^{er} Mai 2016, c'est vraiment de l'économie pour la Commune.
Finalement excellente initiative.

Séance levée à 23h15.

Le Maire, M. Roland NOURY.

